



Info_08_ED_2010-11
27 octobre 2010

Les suppressions de postes de Fonctionnaires rapportent moins que prévu

Article de Laurent Fargues : « La newsletter Acteurs publics » n° 165 du 19-10-2010

L'État reverse à ses agents plus de la moitié des économies dégagées *via* le non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux dans la fonction publique. C'est ce que constate la Cour des comptes dans un rapport remis aux députés.

Tenir ses promesses coûte cher, surtout si on les dépasse. C'est en substance le diagnostic porté par la Cour des comptes sur le principe fixé par le gouvernement de reverser aux fonctionnaires la moitié des économies liées au non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux. En 2009, *"la rétrocession aux agents des économies induites par le non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux a été nettement supérieure au taux de 50 % : estimée à 430 millions d'euros en loi de finances initiale, elle a plutôt atteint 700 millions d'euros"*, a relevé le président de la première chambre de la Rue Cambon, Christian Babusiaux, lors d'une audition devant les députés de la commission des finances, le 5 octobre. Le magistrat a ajouté que le montant total des économies liées aux suppressions de postes se rapprocherait davantage de 800 millions d'euros que du milliard annoncé par le gouvernement.

Une estimation que le président socialiste de la commission des finances, Jérôme Cahuzac, a aussitôt reprise pour moquer les économies dégagées par les suppressions de postes : *"Avec une économie globale de 800 millions d'euros et des charges à hauteur de 700 millions d'euros, il reste une économie de 100 millions d'euros par an, et non plus de 500 millions d'euros."* Le calcul est d'autant plus sévère que le phénomène devrait se renouveler en 2010 dans les mêmes ordres de grandeur, selon la Cour.

Au cours de son audition, le magistrat financier s'est arrêté plus précisément sur les cas des ministères de l'Éducation nationale et du Budget. Dans le premier, les suppressions de postes sont censées avoir dégagé 396 millions d'euros d'économies en 2009, mais les personnels n'ont pas touché la moitié de cette somme sous forme d'augmentations. Seule une enveloppe de 138 millions d'euros leur a été redistribuée, soit un taux de rétrocession inférieur à 35 %, même si la Cour signale que l'enveloppe des heures supplémentaires a parallèlement progressé de 120 millions d'euros et que la tendance devrait se poursuivre au vu des suppressions de postes. *"Au total, l'économie nette a donc été de 138 millions d'euros en 2009. Elle aurait été de 78 millions d'euros à peine si la moitié des gains de productivité avaient été rétrocédée"*, note Christian Babusiaux.

Une fusion à 56 millions

Au ministère du Budget, le rapprochement des ex-directions des impôts et de la comptabilité publique a donné lieu à une prime de fusion et à différents coups de pouce sur les rémunérations des fonctionnaires. Le tout représente une somme de 56 millions d'euros par an. Une carotte que la Cour des comptes a visiblement du mal à avaler. *"Rappelons que cette prime de fusion a été accordée à l'ensemble des agents de la direction générale des finances publiques, et non aux seuls agents contraints à une mobilité professionnelle ou géographique"*, a souligné Christian Babusiaux le 5 octobre.

Dans le rapport remis aux députés, la Cour relève plus généralement que *“la gestion des enveloppes de mesures catégorielles correspondant à la rétrocession de 50 % du schéma d’emplois est largement déléguée aux ministères qui ne l’utilisent pas toujours dans des conditions satisfaisantes”*. Avant de renvoyer à une note de bas de page qui concerne la fusion phare du ministère du Budget : *“Selon une enquête de la Cour sur la gestion des personnels de la direction générale des finances publiques, le coût des mesures catégorielles a fortement augmenté en raison du versement de la prime de fusion. Il équivaut désormais pratiquement au coût du glissement vieillesse technicité (GVT) positif de cette direction (56 millions d’euros) et représente plus de deux fois la contribution du point à la hausse de la masse salariale.”*

Au total, la Cour des comptes relève qu’en 2009, la masse salariale de l’État a progressé de 400 millions d’euros de plus que prévu. Un dérapage dû avant tout aux mesures catégorielles d’augmentations ponctuelles et à la progression du nombre d’heures supplémentaires. La Rue Cambon souligne que si l’État veut stabiliser en valeur sa masse salariale d’ici 2013, il doit geler le point d’indice à la base du calcul des traitements des fonctionnaires, et plafonner le montant des augmentations exceptionnelles à hauteur de 500 millions d’euros, y compris le reversement des économies liées aux suppressions de postes. *“La restitution de 50 % des économies induites par le non-remplacement d’un départ à la retraite sur deux n’est sans doute pas soutenable”*, a conclu Christian Babusiaux.